

gsoa

La solidarité au lieu des soldats



Référendum pour une politique de paix Contre les engagements guerriers

NON le 10 juin 2001:
une voix pour l'ouverture civile de la Suisse

«Solidarité» ... avec les armées de l'OTAN? Non merci!

Plus «solidaires» grâce aux interventions armées à l'étranger? D'après le message du Conseil fédéral, il s'agit de «se montrer solidaires aux yeux des Etats partenaires». Il «est de notre intérêt» de participer avec d'autres Etats à de telles interventions puisqu'elles permettent «une réduction notable du nombre de réfugiés» qui arrivent en Suisse. Cela n'a rien à voir avec une véritable solidarité avec les plus démunis. Au contraire, il s'agit de collaborer à la défense des intérêts des principales puissances économiques mondiales. Les militaires suisses veulent participer d'égal à égal au management musclé des conflits issus de la globalisation avec les partenaires de l'OTAN. Aujourd'hui déjà des avions F/A-18 effectuent en France des exercices de ravitaillement en vol pour des missions à longue distance.

Bien plus que des casques bleus: pas de chèque en blanc pour des engagements guerriers!

La loi actuelle permet déjà la participation à des opérations militaires à l'étranger de soldats suisses armés pour leur autodéfense. Les engagements de guerre sont toutefois exclus. La révision de la loi militaire veut ouvrir la voie aux opérations d'imposition de la paix, c'est-à-dire des engagements de guerre autorisés par le Conseil de sécurité et dont l'exécution est prise en charge par des Etats particuliers ou des alliances. La nouvelle loi va beaucoup plus loin que le projet des casques bleus de 1994, qui se limitait aux opérations de maintien de la paix conduites par l'ONU avec l'accord des parties en conflit. Les changements

apportés aujourd'hui auraient permis la participation de la Suisse à la guerre du Golfe.

Révision de la loi militaire: des concepts flous qui entretiennent une confusion voulue

Au sujet des interventions armées à l'étranger, le Département de la Défense se réserve toutes sortes d'options. Il a empêché de fixer des limites claires quant au type d'engagement et d'armement. L'expression "opérations de soutien à la paix" utilisée dans la loi comprend à la fois les opérations de maintien de la paix et les opérations d'imposition de la paix, alors que l'ONU même souligne l'importance de distinguer les deux types d'interventions. Quant à l'armement des troupes, c'est le Conseil fédéral seul qui en décide les modalités, au cas par cas, d'après le type de mission.

Investir pour la paix plutôt que gaspiller pour des chars!

Les «interventions armées pour la paix» sont invoquées pour justifier davantage de dépenses militaires. Après quelques années de baisse, les budgets militaires sont revus à la hausse en Europe et aux Etats-Unis. La même tendance se manifeste en Suisse. Les programmes d'armement actuels (chars de grenadiers, avions de transport de troupes, F/A-18 de reconnaissance, etc.) sont motivés par la possibilité de participer à des engagements à l'étranger. Alors que la Suisse veut s'engager avec davantage de moyens militaires à l'étranger, sa contribution à la coopération au développement est descendue sous la barre du 0,3% du produit intérieur brut, bien moins que les 0,7% préconisés par l'ONU!



L'alternative: ouverture et solidarité civiles

Le réarmement et les guerres sont des obstacles de taille pour le développement d'une véritable solidarité. Avec 2,4 milliards de dollars - moins que les dépenses journalières en armes dans le monde - l'ONU pourrait assurer la survie de 30 millions de réfugiés. Mais l'ONU n'arrive pas à réunir cette somme. Pour résoudre ces problèmes, il n'y a pas besoin ni de l'isolationnisme armé ni de l'interventionnisme militaire. La véritable alternative, c'est l'ouverture civile et solidaire: il faut renforcer la coopération au développement, adopter une véritable politique d'asile, s'engager dans des relations commerciales équitables, soutenir ceux et celles qui tentent de résister aux ravages du néolibéralisme, bref, investir dans la gestion civile des conflits en redistribuant les dépenses militaires pour toutes ces tâches.

Donnons sa chance à une politique étrangère solidaire: signez et faites signer le référendum contre la nouvelle loi militaire!

Faits sur la révision de la loi militaire

Une révision partielle anticipée

Les interventions armées à l'étranger constituent la clé de voûte du projet d'Armée XXI. Pour cette raison, avec cette révision partielle anticipée, le Département de la défense veut arrêter une décision de principe sur les futurs domaines d'engagement de l'armée. Le Conseil fédéral a divisé cette révision partielle en deux parties:

- l'arrêté A règle la collaboration avec des armées étrangères en matière d'instruction. Il s'agit de donner une base légale pour simplifier les conventions internationales qu'il faut conclure pour permettre la participation de l'armée suisse à des exercices militaires à l'étranger. Le comité référendaire pour une politique de paix a renoncé à saisir le référendum contre l'arrêté A.
- l'arrêté B règle les possibilités de participation de la Suisse à des interventions militaires internationales. Le référendum pour une politique de paix a été demandé contre cet arrêté.

La teneur de la loi militaire

Art. 66

1. Les engagements pour la **promotion de la paix** peuvent être ordonnés sur la base d'un mandat de l'ONU ou de l'OSCE. Ils doivent être conformes aux principes de la politique extérieure et de sécurité de la Suisse.
2. Le service de promotion de la paix est accompli par des personnes ou des troupes suisses spécialement formées à cet effet.
3. L'inscription en vue d'une participation à une **opération de soutien à la paix** est volontaire.

Art. 66a

1. Le Conseil fédéral détermine dans chaque cas l'armement nécessaire à la protection des personnes et des troupes engagées par la Suisse ainsi qu'à l'accomplissement de leur mission.
2. La participation à des **actions de combat** destinées à imposer la paix est **exclue**.

Explication et critique du texte

"Promotion de la paix"

Le 6 juin 2000, une commission de travail *ad hoc* du Département de la défense "Définitions dans la révision de la LAAM" a donné la définition suivante: "*Promotion de la paix*": *définition suisse pour la multitude d'activités du DFAE et du DDPS dans le domaine de la prévention, de la maîtrise et de la cessation des conflits ainsi que de la reconstruction démocratique et de la coopération en matière de sécurité au sens large.*" En d'autres termes: l'expression "promotion de la paix" est une invention suisse, créé de toutes pièces. Elle ne définit en aucune manière le genre d'interventions auxquelles la Suisse va participer. Par contre, le droit des peuples distingue, avec deux expressions très claires,

deux sortes de mesures différentes:

- a. Les mesures de **maintien de la paix** (selon le Chapitre VI de la Charte de l'ONU) pour assurer un processus de paix défini politiquement avec l'accord des principales parties en conflit;
- b. Les mesures d'**imposition de la paix** (Chapitre VII de la Charte de l'ONU), qui prévoient des actions de guerre de forces armées de l'air, de mer ou de terre contre la volonté d'une ou plusieurs parties en conflit. La guerre du Golfe des Etats-Unis contre l'Irak est basé sur un mandat selon le Chapitre VII.

"Opérations de soutien à la paix"

Selon le groupe de travail ad hoc du DDPS, les "Opérations de soutien à la paix" désignent *"de manière générique des opérations multifonctionnelles de forces militaires, avec la participation d'acteurs diplomatiques et humanitaires pour le maintien ou le rétablissement de la paix dans une région en conflit. De manière générale, elles s'effectuent sur la base d'un mandat de l'ONU ou de l'OSCE. Ces opérations peuvent porter sur le **maintien de la paix, l'imposition de la paix, le rétablissement de la paix, la consolidation de la paix, la prévention des conflits et/ou l'aide humanitaire.**"* En clair, dans l'Art. 66, al. 3) le Conseil fédéral utilise une expression courante au niveau international mais très floue du point de vue du droit international. Selon cette définition, une participation de la Suisse à des opérations d'imposition de la paix serait possible - contrairement à toutes les déclarations publiques qui nient cette possibilité. En effet la nouvelle loi militaire **n'entend pas limiter la participation de la Suisse aux seules opérations de maintien de la paix**. Le parlement a repoussé plusieurs motions qui demandaient cette limitation.

La loi actuellement en vigueur prévoit la participation aux opérations de maintien de la paix. Aussi la loi sur les Casques bleus, refusée en 1994, limitait clairement la participation à ce type d'opérations. La nouvelle loi militaire veut passer outre cette limitation pour permettre aussi la participation à des missions d'imposition de la paix.

Participation à des actions de combat

"La participation à des actions de combat destinées à imposer la paix est exclue."

Contrairement à ce que répète l'armée avec des expressions floues, ceci ne signifie pas du tout que l'armée peut uniquement participer à des actions de maintien de la paix. **Le Conseil national a refusé une motion qui voulait proscrire la participation aux opérations d'imposition de la paix.** La formulation retenue dans la nouvelle loi signifie seulement que, dans le cas d'une participation à des opérations d'imposition de la paix, il faudra définir au cas par cas les modalités de la participation de l'armée suisse. (au niveau des "*Rules of Engagement*"). Le soutien logistique ou les missions de reconnaissance pour préparer les actions de combat dans le cadre d'engagements guerriers pour l'imposition de la paix sont tout à fait admis. Seule la participation immédiate à des actions de combat est interdite. L'application de ces dispositions sera quasiment impossible. Celui qui participe à des opérations d'imposition de la paix - donc à des engagements de guerre - pourra difficilement se tenir à l'écart d'actions de combat.

Avec la nouvelle loi militaire, la Suisse pourrait participer à des opérations d'imposition de la paix. L'interdiction de participer à des "actions de combat" n'a aucune portée réelle, puisque celles-ci ne sont pas définies juridiquement et parce que cette démarcation sera quasiment impossible à réaliser dans la pratique.

La critique du point de vue de la politique de paix a été ignorée

- En janvier 1999, le Conseil fédéral présentait son premier projet pour la révision partielle de la loi militaire. Des organisations de politique de paix ont critiqué ce projet et ont demandé, dans une plate-forme "*pour une politique extérieure solidaire – pas de chèque en blanc pour des engagements armés*", un renvoi du projet. La plate-forme exigeait une politique de paix se basant sur l'expérience humanitaire et civile de la Suisse. Elle demandait d'élargir sensiblement l'action dans les domaines de la gestion civile des conflits. La critique sur le texte de loi proposé portait sur la volonté de la Suisse de s'engager dans un "service de promotion de la paix au niveau international" même en absence d'un mandat de l'ONU ou de l'OSCE et qu'aucune limite n'était fixée quant à l'armement des troupes.
- En octobre 1999, le Conseil fédéral publiait le projet de loi révisé. Il a soutenu avoir adapté le texte en suivant les critiques du point de vue de la politique de paix. En réalité c'est le contraire qui s'est passé. Le nouveau projet prévoit une participation à des opérations de „soutien de la paix" au lieu de se limiter aux engagements pour le „maintien de la paix" prévus dans la première version.
- En automne 1999, des organisations pour une politique de paix ont posé des conditions minimales pour la révision de la loi:
 - a. le rattachement strict de la participation armée à un mandat de l'ONU / OSCE.
 - b. la limitation des engagements au "maintien de la paix" en excluant la participation à des engagements guerriers d'"imposition de la paix".
 - c. la limitation de l'armement à l'autodéfense.
- Le Conseil national a refusé toutes les garanties de politique de paix au mois de mars 2000.
- Au mois de juin, le Conseil des Etats a corrigé le projet de loi en adoptant la première condition, mais en refusant de limiter les possibilités d'engagement ainsi que l'armement.
- Au mois de septembre 2000, le Conseil national a refusé une nouvelle fois de limiter les engagements aux opérations de maintien de la paix.
- Après le refus du Conseil fédéral et de la majorité du Parlement d'adopter les garanties de politique de paix dans le texte de la loi, une large coalition a décidé de saisir le référendum pour une politique de paix.

Commandez d'autres argumentaires et formulaires de signatures au:

Référendum pour une politique de paix, c/o GSsA, case postale 151, 1211 Genève 8, tél. 022 320 46 76, fax 022 320 69 49. Email: gssa@iprolink.ch

Celles et ceux qui peuvent aider pour la récolte des signatures sont les bienvenu-e-s. Nous vous indiquerons volontiers les adresses de contact dans votre région.

Arguments pour le référendum pour une politique de paix contre la nouvelle loi militaire

La solidarité au lieu des soldats

Le 6 octobre 2000, l'Assemblée fédérale a adopté une révision de la loi militaire. Avec cette révision, le Parlement a voulu donner un chèque en blanc pour des engagements armés à l'étranger. Des forces pour une politique de paix combattent cette révision de la loi militaire avec un référendum. Elles exigent la solidarité au lieu des soldats, la promotion de la paix au lieu de la participation aux guerres, et un engagement civil au lieu de la gestion militaire des conflits.

Les mouvements pour une politique de paix demandent:

- l'ouverture politique de la Suisse et un renforcement sensible de sa contribution à la politique de paix internationale.
- une politique de paix qui se concentre sur les causes des conflits au lieu d'en créer de nouveaux avec l'exploitation commerciale, la domination financière, l'importation des capitaux en fuite et l'exportation d'armes. Il est cynique et illusoire de vouloir tenir la Suisse éloignée des conséquences de ces conflits par le recours à des moyens militaires.
- une politique qui donne la priorité aux moyens civils et sociaux face aux conflits, qui mise de manière conséquente sur la prévention de la violence, sur la détection et l'action précoce avec des moyens non militaires, par exemple en posant un cadre légal pour agir contre les violations des droits humains.

La révision de la loi militaire n'a rien à voir avec la solidarité:

- la révision de la loi militaire va beaucoup plus loin que le projet des Casques bleus de 1994. Elle permet à l'armée suisse de participer à des engagements guerriers.
- au lieu d'entamer le chemin de l'ouverture politique, avec cette nouvelle loi militaire, la Suisse s'engouffre dans un cul de sac militaire.
- au lieu de miser sur la redistribution des dépenses militaires pour adopter une politique de paix solidaire, la révision de la loi militaire donne le prétexte pour le réarmement et une croissance des dépenses militaires.
- au lieu de s'attaquer aux causes des conflits avec une politique plus solidaire et un commerce plus équitable, la nouvelle loi mise sur le contrôle militaire des conflits, de la même manière que l'OTAN.

Les choix offerts actuellement au peuple suisse conduisent à deux impasses: celle de l'isolationnisme armé proposé par l'UDC et celle de l'interventionnisme armé proposé par le Conseil fédéral et les chefs militaires. Avec le référendum pour une politique de paix nous demandons une véritable alternative: la solidarité civile. Le référendum pour une politique de paix indique la voie pour une contribution solidaire de la Suisse à la politique de paix internationale et pour l'ouverture politique du pays.

Qui veut la paix doit investir dans la paix

Les trois faits suivants devraient faire réfléchir tout le monde:

- dans le monde on dépense chaque année 1200 milliards de francs pour les armées, quarante fois plus que pour la gestion des conflits et la prévention de la violence avec des moyens civils.
- en octobre 1998, dans le monde entier, on n'a pu trouver que la moitié des 2000 observateurs civils de l'OSCE qui devaient être déployés au Kosovo pour empêcher l'escalade de la violence. En juin 1999, après les bombardements on a mobilisé sans problèmes 50'000 soldats. Les armées au chômage du monde entier se sont réunies et les politiciens de tous les Etats voulaient soudain être "solidaires".
- à la fin du mois d'octobre 2000, le Haut Commissariat pour les Réfugiés de l'ONU a lancé un appel pressant à la communauté internationale pour obtenir 20 millions de dollars afin d'assurer la survie de 700'000 réfugiés dans les régions d'ex-Yougoslavie durant les prochains mois d'hiver. L'argent n'a pas encore été réuni. Presque en même temps, le Conseil fédéral a décidé de dépenser 27 millions de francs pour maintenir l'engagement des 150 soldats de la Swisscoy.

Ces trois exemples montrent une chose: dans le monde on gaspille beaucoup trop d'argent pour les armées et on en dépense beaucoup trop peu pour la politique de paix civile et l'aide à la survie. C'est pourquoi la contribution de la Suisse doit porter dans le domaine civil, pour augmenter les capacités d'action là où il y aurait vraiment besoin.

Une contribution vraiment solidaire de la Suisse devrait s'orienter d'après les besoins réels des gens touchés par des conflits. Au lieu de cela, la révision de la loi militaire joue la mauvaise carte, la carte militaire. Elle s'oriente d'après les besoins de l'armée suisse qui, ayant perdu son ennemi, cherche désespérément de nouvelles tâches. Avec des interventions armées, la Suisse ne va résoudre aucun problème ou conflit. Le Conseil fédéral veut uniquement offrir une nouvelle légitimité à l'armée.

Arrêter l'exploitation au lieu de repousser les plus démunis

Selon le ministre de la Défense, la révision de la loi militaire rendrait la Suisse "plus solidaire". Cela sonne plutôt bien. Mais dans le message qui accompagne le projet de loi, le Conseil fédéral explique ce qu'il entend vraiment. Il s'agit de "*se montrer solidaires aux yeux des Etats partenaires*". Il est "*dans notre intérêt*" de participer avec d'autres Etats à de telles interventions puisqu'elles permettent "*une réduction notable du nombre de réfugiés*". Le Conseil fédéral motive ouvertement par les statistiques sur les demandeurs d'asile les avantages de la participation à des engagements militaires armés. Il affirme que, depuis que la Suisse est présente militairement en Bosnie et au Kosovo, le nombre de réfugiés en provenance de ces régions aurait diminué. Cela n'a rien à voir avec une véritable solidarité avec les plus démunis. Au contraire, l'OTAN s'entraîne à la gestion militaire des conflits, c'est-à-dire à la répression militarisée des conséquences des conflits. Les militaires suisses veulent participer d'égal à égal avec les partenaires de l'OTAN, à cette gestion musclée des conflits issus de la globalisation. La globalisation du capital financier entraîne une concentration sans précédent des richesses et du contrôle sur la production et la distribution des biens et services. Les conséquences sont une exploitation accrue au niveau mondial avec une aggravation des inégalités et des injustices qui sont la source de conflits aux effets dévastateurs. La suite logique de cette politique néolibérale, c'est la mise

sur pied de forces d'intervention militaires capables de maintenir sous contrôle les conséquences désastreuses de la globalisation.

Les interventions militaires dans le monde ne dépendent aucunement de l'ampleur des violations des droits humains, mais plutôt des intérêts en présence. La Turquie, membre de l'OTAN, peut se permettre une répression brutale de la population kurde, sans avoir à craindre des sanctions internationales. On a aussi laissé faire l'ancien président serbe Milosevic pendant des longues années, pour ensuite punir toute la population avec les bombardements.

Avec la révision de la loi militaire, la Suisse veut participer politiquement et militairement à une gestion des conflits qui ne vise que la poursuite d'intérêts particuliers, et non le bien-être général.

La Suisse ne vise pas une adhésion à l'OTAN. Cela n'intéresse ni la Suisse, ni l'OTAN. La nouvelle devise est la suivante: "Les pays de l'OTAN et les non-membres de l'OTAN agissent ensemble pour faire respecter les droits humains". La Suisse neutre donnerait ainsi une légitimation démocratique et humanitaire à la force d'intervention de l'OTAN. En plus, cela évite de poser la question d'une adhésion formelle, qui n'a aucune chance en Suisse.

Non à la participation de la Suisse à des engagements guerriers

La nouvelle loi militaire va beaucoup plus loin que le projet des Casques bleus de 1994, qui se limitait aux opérations de maintien de la paix conduites par l'ONU, avec l'accord des parties en conflit. En 1994, les mouvements de politique de paix n'avaient pas lancé de référendum. De même aujourd'hui, il n'y aurait pas eu de référendum pour une politique de paix, si l'actuelle révision de la loi militaire avait simplement proposé un projet de la même portée que celui des casques bleus. Mais cette fois, le Conseil fédéral veut aller beaucoup plus loin.

La loi actuelle permet déjà à des soldats suisses armés de participer à des opérations militaires à l'étranger. Mais les engagements sont limités au maintien de la paix et l'armement est destiné uniquement à l'autodéfense. La révision de la loi veut se débarrasser de ces limitations. Elle ouvre la voie à la participation aux opérations d'imposition de la paix, c'est à dire à des engagements de guerre.

L'expression "opérations de soutien à la paix" comprend, à la fois les engagements pour le "maintien de la paix" et pour "l'imposition de la paix". Le Conseil fédéral décide seul de l'armement des troupes, au cas par cas. Celui-ci n'est pas prévu uniquement pour l'autodéfense des soldats, mais aussi pour "l'accomplissement de la mission".

Les nouvelles dispositions de la loi militaire auraient permis à la Suisse de participer à la guerre du Golfe contre l'Irak. Aujourd'hui déjà, des avions F/A-18 effectuent en France des exercices de ravitaillement en vol, pour être en mesure d'accomplir des missions de plus de 2000 km de distance. La Suisse se prépare donc à intervenir dans des guerres en Afrique ou au Moyen Orient. Il n'y a pas de scénarios plausibles pour des missions aériennes de longue distance dans le cadre d'engagements pour le maintien de la paix.

La "solidarité" des militaires est tournée vers les armées de l'OTAN, non pas vers les personnes touchées par les conflits.

Investir pour la paix plutôt que gaspiller pour des chars

Les "interventions armées pour la paix" sont partout invoquées pour justifier davantage de dépenses militaires. Après quelques années de baisse, les budgets militaires sont revus à la hausse en Europe occidentale (+ 15% depuis 1998). La même tendance se manifeste en Suisse. Les programmes d'armement actuels (chars de grenadiers, avions de transport de troupes, F/A-18 de reconnaissance etc.) sont motivés par la possibilité de participation à des engagements à l'étranger. Même si elle reste la principale tâche officielle de l'armée, la défense autonome du territoire est une perspective absurde. Aussi l'armée suisse a compris qu'elle n'a plus d'ennemis: la Suisse est entourée de pays amis. Quant à la deuxième tâche officielle de l'armée ("sauvegarde des conditions d'existence"), l'économie privée n'y est pas favorable. Les entreprises ne veulent plus mettre à disposition leurs cadres pour nettoyer des forêts ou préparer des pistes de compétitions de ski. La seule justification pour les énormes dépenses de l'armée se trouve dans les engagements internationaux. Le sociologue militaire Karl Haltiner constate que, de manière générale en Europe, "plus une armée s'engage dans des opérations de soutien à la paix à l'extérieur et plus grande sera sa renommée". Et plus la renommée d'une armée est haute, plus elle aura à disposition de l'argent à gaspiller.

L'armée suisse a besoin du monde, mais le monde n'a pas besoin de l'armée suisse.

Notre alternative: ouverture et solidarité civiles

Le réarmement et les guerres sont des obstacles de taille pour le développement d'une véritable solidarité. Avec 2,4 milliards de dollars - moins que les dépenses militaires journalières dans le monde - l'ONU pourrait assurer la survie de 30 millions de réfugiés. Mais l'ONU n'arrive pas à réunir cette somme. La pauvreté et la détresse dans le monde sont énormes. Il y a un besoin urgent d'un engagement humanitaire et politique accru de la part de la Suisse. Pour résoudre ces problèmes, il n'y a pas besoin ni de l'isolationnisme armé, ni de l'interventionnisme militaire. La véritable alternative, ce sont l'ouverture solidaire et une politique qui vise à réduire les causes des conflits. Il faut renforcer la coopération au développement, s'engager dans des relations commerciales équitables, adopter une véritable politique d'asile, soutenir celles et ceux qui tentent de résister aux ravages du néolibéralisme, bref, investir dans la gestion civile des conflits en redistribuant les dépenses militaires pour toutes ces tâches.

Donnons sa chance à une politique extérieure solidaire: demandons une ouverture politique de la Suisse au lieu de son entrée dans le système militaire des puissances qui dominant le monde.

Le GSsA n'est pas allié avec l'ASIN!

Contrairement à ce qu'ont affirmé certains articles et certains reportages dans les médias, il n'est absolument pas question que le GSsA entre en convergence avec l'UDC, l'ASIN ou l'extrême droite. Ces organisations refusent toute solidarité et veulent une armée forte et crédible qui défende le territoire, point final. Pour elles, chacun reste chez soi et on offre le minimum d'aide au développement, et encore!

Le GSsA cherche bien sûr à abolir l'armée. Ceci dit, nous ne nous opposons pas systématiquement à des interventions non armées de reconstruction. La Swisscoy au Kosovo apporte de la logistique aux soldats autrichiens et allemands, et fait des travaux de reconstruction. Ils ne sont théoriquement pas armés mais portent quand même leur fusil d'assaut. Nous n'avons pas fait campagne contre cette intervention, même si de telles interventions ne résolvent pas les causes profondes des conflits et offrent une publicité à l'armée, qui continue à faire un travail à 90% négatif pendant ce temps.

Nous souhaiterions également que les efforts de la Suisse ne se limitent pas à l'envoi de soldats, armés ou non, mais que des interventions civiles de prévention et de résolution des conflits soient mises en place. C'est le sens de notre initiative pour un service civil volontaire pour la paix.

Lors du lancement de la révision de la loi sur l'armée, nous avons, avec d'autres organisations, demandé trois conditions pour les interventions à l'étranger:

1. que l'armement se limite à l'arme personnelle;
2. que seules les interventions de maintien de la paix soient autorisées;
3. que seules les opérations conduites par l'ONU et l'Organisation pour la Sécurité et la coopération en Europe soit possibles.

Le Conseil fédéral et le parlement n'ont rempli que la troisième condition. L'armement des troupes sera décidée au cas par cas par le Conseil fédéral. Les interventions d'**imposition de la paix** seront aussi possibles, sans que les troupes suisses participent au combat. Ainsi, les avions suisses pourraient participer à la reconnaissance des cibles, qui seraient ensuite bombardées par d'autres avions.

Ceci est inacceptable. La paix ne peut être obtenue par une solution militaire. Quand ces derniers sont présents pour le maintien de la paix, ils préservent le *statu quo* et n'aident pas à la normalisation des relations entre les peuples en présence.

De notre point de vue, une action en amont donne de bien meilleurs résultats, avant que les conflits n'éclatent. Il faut prévenir les conflits par l'aide au développement, le soutien aux droits humains, le soutien à la démocratie etc. Lorsque les conflits ont malheureusement éclaté, il faut participer à la reconstruction et à la réconciliation entre les parties en conflit, même si les résultats de ces mesures sont peu tangibles et que le travail met très longtemps à porter ses fruits.

Cette manière de résoudre les conflits est un travail de longue haleine, qui est beaucoup plus dur à mettre en place que les solutions militaires à l'emporte-pièce.

Notre attitude fait donc preuve d'une maturité politique: nous offrons une alternative crédible à la solution militaire. Simplement, elle demande un effort pour être comprise, et ne peut être résumée à 5 secondes de télé, de radio (GSsA = ASIN) ou à 5 lignes dans la

presse. La paix dans le monde mérite bien mieux. S'il faut être à contre-courant et être accusés, de manière malhonnête, d'accointance avec l'extrême droite par des gens qui savent très bien que ce n'est pas vrai, alors nous sommes prêt-e-s à prendre le risque!